Compte rendu du Conseil de développement

En date du 3 décembre 2019

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion qui se tient à la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Membres du Conseil de développement

Étaient présents : 13 membres

1	**M.**	**Stéphane**	**BAUCHE**	Foyer des Jeunes Travailleurs de La Châtre
2	**M.**	**Daniel**	**CALAME**	Mairie de Saint Plantaire
3	**Mme**	**Florence**	**DALLOT**	ADAR-CIVAM
4	**M.**	**Jean-Michel**	**DEGAY**	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
5	**M.**	**Alain**	**GLAUMOT**	Office de Tourisme du Pays de George Sand
6	**M.**	**Didier**	**GONNARD**	Association Indre Nature
7	**M.**	**Gérard**	**GUILLAUME**	Associations culturelles locales
8	**M.**	**Jacques**	**LUCBERT**	Association Indre Nature
9	**M.**	**Jean-Claude**	**MOREAU**	ADAR-CIVAM
10	**M.**	**Jacky**	**NAUDET**	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
11	**M.**	**Christian**	**NIEL**	Parc des Parelles
12	**M.**	**Michel**	**SUCHET**	Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre
13	**Mme**	**Jacqueline**	**TEINTURIER**	Mairie de Montgivray

Participation de Jules VIAUD, Lycéen du territoire

Étaient excusés : 4 membres

1	**Mme**	**Agnès**	**CHAMPEAU**	Parc des Parelles
2	**Mme**	**Jacqueline**	**MAJOREL**	Office de Tourisme du Pays de George Sand
3	**M.**	**René**	**MARANDON**	Société Pomologique du Berry
4	**M.**	**Yves**	**NONNET**	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre

Étaient absents : 24 membres

1	**Mme**	**Geneviève**	**BAUDIMANT**	Pôle BioDom'Centre-URGC
2	**M.**	**Michel**	**BAUDIMANT**	Pôle BioDom'Centre-URGC
3	**Mme**	**Bénédicte**	**CARTELIER**	Sous-Préfecture de LA CHATRE
4	**M.**	**Fabien**	**CERVERA**	Proviseur du Lycée George Sand
5	**M.**	**Benoît**	**CHAMPAGNAT**	Chambre d'Agriculture de l'Indre
6	**Mme**	**Florence**	**COTTIN**	Direction Départementale des Territoires de l'Indre

7	**Mme**	**Evelyne**	**DELAIGUE**	Sous-Préfecture de LA CHATRE
8	**M.**	**Dominique**	**DELAUME**	Hôpital de La Châtre
9	**M.**	**Arnaud**	**DENORMANDIE**	Initiative Indre
10	**M.**	**Jean-Jacques**	**DESRIEUX**	Initiative Indre
11	**M.**	**Jean**	**ELION**	Fédération de Pêche de l'Indre
12	**M.**	**David**	**FOULATIER**	Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I)
13	**M.**	**Arnaud**	**LAMY**	Chambre d'Agriculture de l'Indre
14	**M.**	**Yann**	**LE STRAT**	District de l'Indre de Football
15	**M.**	**Patrick**	**LÉGER**	Fédération de Pêche de l'Indre
16	**M.**	**Bernard**	**MAILLIEN**	CODAR Boischaut Sud
17	**M.**	**Bernard**	**PERES**	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
18	**Mme**	**Sylvie**	**PETOLON**	CODAR Boischaut Sud
19	**M.**	**Maxime**	**PION**	Jeunes Agriculteurs de l'Indre
20	**M.**	**Bruno**	**PLANTUREUX**	Fédération du Bâtiment et des TP de l'Indre
21	**M.**	**Alain**	**POLLET**	Société Pomologique du Berry
22	**M.**	**Franck**	**ROVINA**	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
23	**M.**	**Denis**	**TOUCHET**	Fédération Départementale des CUMA de l'Indre
24	**M.**	**Marc**	**TOUCHET**	District de l'Indre de Football

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1) Sujets d'actualité

2) Thématique JEUNESSE avec des intervenants locaux

- Jules Viaud (Groupe-projet de jeunes lycéens)
- Stéphane Bauché (Foyer des Jeunes Travailleurs)

3) Questions diverses

---

1) Sujets d'actualité

En ouverture de la réunion, le Président évoque le débat parlementaire sur le projet de **loi Engagement et Proximité** du gouvernement qui proposait de rendre facultative la création des Conseils de développement pour les collectivités.

En l'état ce projet de loi portait atteinte à la démocratie participative, dont les Conseils économiques, sociaux et environnementaux et les Conseils de développement sont les plus emblématiques représentants.

Auditionnés par les Députés et les Sénateurs, les représentants de la Coordination Nationale des Conseils de développement se sont fortement mobilisés sur ce texte.

Au final, le texte adopté par l'Assemblée Nationale confirme les points suivants :

- Les Conseils de développement sont rendus obligatoires dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants
- En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un Conseil de développement

On observe que tous les Conseils de développement sont actifs dans l'Indre.

M. Le Roux dresse rapidement l'état d'avancement de plusieurs programmes menés à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry (cf. présentation en annexe 1).

2) Thématique JEUNESSE avec des intervenants locaux

Dans le cadre de la démarche de co-construction du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), le Président rappelle la contribution des Conseils de développement de l'Indre sur plusieurs thématiques : Jeunesse, pôle de centralité, santé, tourisme et enseignement supérieur.

C'est d'ailleurs le Conseil de Développement du Pays de La Châtre en Berry qui avait travaillé le thème de la « Jeunesse » dans le cadre d'une auto-saisine (cf. note du Président en annexe 2).

En vue d'imaginer une « politique jeunesse » à l'échelle du territoire, je vous propose de poursuivre la réflexion engagée pour établir un PROJET JEUNESSE DU TERRITOIRE à l'issue de plusieurs réunions du Conseil de développement sur une période d'un ou deux ans.

On observe qu'il existe très peu de politique Jeunesse à l'échelle des territoires. Cela pourrait s'expliquer notamment par la différence d'âge entre les décideurs (élus plutôt âgés) et les acteurs concernés par la thématique jeunesse.

Or pour concevoir une véritable « politique Jeunesse », il faut trouver une synergie entre des acteurs très différents : les jeunes eux-mêmes dans leurs diversités d'intérêts, les administrations (travaillant plutôt sur un schéma vertical), les élus du territoire (qui sont l'aspect décisionnel « horizontal ») et les acteurs locaux dans leur diversité tels que le lycée, les collèges, le FJT de La Châtre, la MJCS, les associations de jeunes, les associations du territoire (développement, culture, sports, loisirs).

Ce projet Jeunesse pourrait servir de support aux acteurs locaux du territoire souhaitant répondre à des « appels à projets » européens, nationaux, régionaux voire départementaux.

Pour cette réunion, le Président propose deux interventions d'acteurs locaux qui viendront illustrer de manière concrète le potentiel d'initiatives qui existe sur le territoire. Ces projets pourraient servir de briques pour construire une « politique » jeunesse, sachant qu'il y en a beaucoup d'autres à repérer et à coordonner sur le Pays.

Pour faciliter les échanges avec les intervenants, le Président demande à chaque membre du Conseil de développement de bien vouloir se présenter.

Jules Viaud (Groupe-projet de jeunes lycéens)

Jules Viaud est un lycéen de 17 ans actuellement en classe de terminale au lycée George Sand de La Châtre.

Il est à l'origine de la création d'un Comité des jeunes en octobre 2018, réunissant 8 jeunes de la Commune de Tranzault (348 habitants) âgés de 15 à 20 ans (collégiens, lycéens, apprentis et un étudiant). L'idée de ce groupe est de porter la voix des jeunes et de valoriser leurs engagements pour le territoire.

Suite à l'évènementiel « A chacun son TEPPAZ » organisé au Moulin des Ribattes sur la Commune de Montgivray en juin 2019, nous avons contacté Jean-Pierre SEYVOS (association S-Composition) pour créer un évènement artistique original et convivial.

Partant d'une photo prise lors du passage en l'an 2000 réunissant 2/3 des habitants de Tranzault, l'idée était de refaire cette photo en 2020 pour fédérer et impliquer tous les habitants du village. A travers cette initiative, nous souhaitions exprimer la manière dont les jeunes vivent leur ruralité.

Plus largement, il s'agit d'une réflexion sur la RURALITÉ et sur la place de chacun. C'est l'occasion pour les habitants de Tranzault d'exprimer leur lien si particulier à ce territoire.

Beaucoup de jeunes à 18 ans vont certainement quitter ce territoire pour faire leurs études supérieures dans les grandes agglomérations vers « la terre promise ».

Pour certains d'entre eux cela peut être vécu comme un soulagement, tandis que pour d'autres c'est plutôt un déchirement parce qu'il existe un lien fort entre le territoire et les jeunes.

Dans ce groupe de jeunes, durant et après nos études supérieures (stages, expériences à l'étranger, …) beaucoup d'opportunités s'offriront à nous, mais nous rêvons avant tout de dynamiser ce territoire. Nous souhaitons que ce territoire vive et que les jeunes s'y sentent bien et puissent avoir des opportunités pour s'installer.

Florence Dallot : c'est plaisant d'entendre des jeunes parler positivement de leur village.

Le Président demande quels sont les éléments qui vous plaisaient le plus dans l'événementiel artistique « A chacun son TEPPAZ » ?

> Jules Viaud : c'est la création d'un évènement artistique original en impliquant les habitants qui nous a marqué avec de la musique, des échanges et de la convivialité.

Jacques Lucbert : avez-vous des infrastructures pour vous réunir ?

> Jules Viaud : Au départ nous n'avions pas de local spécifique. On se réunissait chez l'un d'entre nous. On utilisait parfois la salle polyvalente. Pour répondre à nos attentes de locaux, la commune de Tranzault a lancé un chantier participatif, encadré par les artisans du village, pour créer un local dédié aux JEUNES.

Stéphane Bauché : de quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Jules Viaud : Nous avons créé « une junior association ». Cela permet de disposer d'un compte bancaire avec des démarches simplifiées et de bénéficier d'un accompagnement local. A ce titre, nous avons un référent départemental à la ligue de l'enseignement de l'Indre (Wilfried Robin). Notre accompagnateur est M. Michel Venin, délégué départemental de l'Indre de la FNCOF. D'autre part, nous avons d'excellentes relations avec les élus de Tranzault qui ont une attitude très positive et accompagnent nos projets JEUNES. Enfin lorsque nous organisons des projets, nous demandons de l'aide aux personnes ressources de la commune afin de bénéficier de leurs compétences et de leur réseau (exemple : organisation d'une randonnée)

Jacques Lucbert : existe-t-il d'autres groupes similaires dans l'Indre ?

Jules Viaud : il existe 2 juniors associations dans l'Indre. La 2ème est à Prissac dans le PNR Brenne, il s'agit des « ados de Prissac ». L'assemblée générale des juniors associations sur Paris est l'occasion pour nous de rencontrer d'autres jeunes, de partager nos expériences et d'enrichir nos projets.

Le Président s'interroge sur des « juniors financements » qui seraient éventuellement mobilisables pour soutenir des projets locaux, par exemple une déclinaison du dispositif régional A VOS ID en créant « A VOS ID JEUNES »

Stéphane Bauché : Lors du lancement des premières juniors associations en 2000, il existait des financements spécifiques. A présent pour obtenir des aides, cela passe nécessairement par une candidature dans le cadre d'un appel à projets. Le dispositif régional A VOS ID n'est pas adapté au soutien des projets portés par les jeunes. Même pour des associations bien aguerries, ce dispositif manque de souplesse et demande un autofinancement. Globalement on observe un réel décalage entre la réalisation du projet et l'attribution de la subvention. Souvent l'attente du versement de l'aide génère même des problèmes de trésorerie.

Stéphane Bauché : C'est dommage que votre accompagnement soit réalisé par des personnes d'Issoudun ou de Oulches, et non par un relais local. En effet, sur le territoire vous auriez pu bénéficier d'un accompagnement, soit de Fabienne Moreau de la MJCS, soit d'une personne du FJT de La Châtre, dont c'est l'une des missions. Il faudrait certainement faire un état des lieux des personnes ressources JEUNESSE sur le territoire.
Il présente le « Dialogue structuré territorial » qui est un processus de dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics. En région Centre-Val de Loire, 3 territoires se sont portés candidats : Blois (MRJC), Tours (URHAJ Centre-Val de Loire) et La Châtre (URHAJ Centre-Val de Loire et MJCS). 2 réunions d'information sont prévues au lycée George Sand les 10 et 17 décembre. Dans le cadre des élections municipales, les propositions des jeunes seront soumises aux candidats en vue de réaliser un projet. Si les lycéens se mobilisent alors on pourra agir localement, sinon ce dispositif d'accompagnement s'arrêtera.

Jules Viaud : Ce serait effectivement bénéfique de disposer d'une liste de personnes ressources sur le territoire. Pour répondre à la question des financements, je vous informe que la commune de Tranzault nous a attribué une subvention de 800 € qui a permis de lancer nos projets. Il existe également une aide de la CAF plafonnée à 1 000 € pour les 12-20 ans. Je trouve que le Dialogue structuré est une bonne initiative.

J'espère que ce dispositif trouvera son public au sein du lycée. Du point de vue des Jeunes, la MJCS n'est pas suffisamment connu.

Le Président confirme que la MJCS est une structure qui fonctionne avec un conseil d'administration composé de personnes relativement âgées. C'est un comble pour une maison des Jeunes et de la Culture. La MJCS doit se réinventer pour séduire un public Jeune.

Stéphane Bauché : Toutes les associations doivent se réinventer pour se pérenniser et intégrer des Jeunes.

Michel Suchet : je note avec satisfaction qu'il s'agit de projets portés par les jeunes de Tranzault. Ces initiatives sont très intéressantes et concrètes. Cela permet de financer des projets de terrain (exemple : aménagement d'un local pour les jeunes).

Stéphane Bauché (Foyer des Jeunes Travailleurs)

Géré par l'URHAJ Centre-Val de Loire, le Foyer des Jeunes Travailleurs de La Châtre (Résidence Pasteur) permet de répondre aux problèmes de mobilité des jeunes sur le territoire.

Le FJT de La Châtre en quelques chiffres :

- 40 logements
- 80 à 85 jeunes accueillis chaque année
- 95% des jeunes suivent une formation (apprenants du centre de formation FOREPABE, apprentis de niveaux 5 et 4, étudiants en licence pro à la SEGEC, stagiaires en école d'ingénieur) ou viennent pour un emploi (service civique, CDD de 1 à 6 mois, intérim). On accueille peu de jeunes qui décohabitent de chez leurs parents.
- 50% des jeunes viennent d'une autre région (PACA, Hauts de France…) voire d'outre-mer (Guyane)

Le FJT de La Châtre dispose :

- D'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) avec un budget dédié, géré par les jeunes pour mettre en œuvre leurs projets
- D'un travailleur social et d'un animateur à mi-temps pour :
  - Agir sur l'autonomie des jeunes
  - Aider les jeunes à se construire dans cette période de transition entre 16 et 25 ans
  - Accompagner et promouvoir les projets des jeunes (réseau Habitat Jeunes)
  - Ouvrir les jeunes à l'éducation populaire

Cela explique l'implication du FJT de La Châtre au sein du Conseil de développement pour représenter les jeunes et promouvoir leurs actions.

Une réflexion est actuellement en cours pour la labellisation en ECO RESIDENCE.

La qualité de l'accueil de tous les Jeunes indépendamment de leur niveau d'étude va influencer leur éventuel retour sur le territoire.

En outre les jeunes qui ont été bien accueillis, assurent une promotion positive du Territoire dans le cadre de leur réseau.

On observe qu'environ 10% des jeunes accueillis au FJT de La Châtre s'installent finalement sur le territoire, soit 8 jeunes par an. Cela suppose de leur fournir toutes les informations utiles pour s'installer sur le territoire.

Jean Michel Degay : quelle est la tranche d'âge de vos résidents ?

> Stéphane Bauché : 15 à 30 ans. Toutefois on peut accueillir momentanément des personnes de plus de 30 ans (exemple : logement temporaire du dentiste de La Châtre)

Jacques Lucbert : Quel est le taux de remplissage du FJT ?

> Stéphane Bauché : 86% en moyenne, ce qui est un très bon ratio. En 2019, le taux est de 96% (pas de logement libre plus de 15 jours). Pour répondre aux demandes des jeunes, on les oriente vers le « service logements jeunes » à Argenton qui travaille avec l'OPAC et la SCALIS. On est également en lien avec des communes qui disposent de logements pour les jeunes travailleurs (exemple, 3 logements jeunes travailleurs à Aigurande).

Le Président pose la question de l'habitat mobile ?

> Stéphane Bauché : L'habitat mobile est une solution pour des territoires ruraux peu denses. Il offre une réponse à des situations particulières (exemples : accueil sur 3 semaines de personnel pour le centre de traumatisés crâniens d'Orsennes, accueil d'un interne sur 10 jours à la maison médicale de Neuvy).
>
> Des expériences sur l'habitat mobile se sont développées sur certains territoires :
>
> - FJT de Parthenay : création de « Tiny houses » qui sont des petites maisons en bois mobiles réalisées avec les jeunes à l'aide d'entreprises locales et conçues autour des économies d'énergie ;
> - Dans les Hautes Alpes : investissement dans des remorques transportant un équipement complet pour meubler temporairement un logement non adapté.

Interrogé par le Président, Gérard Guillaume indique l'organisation récente d'une visite de la Basilique de Neuvy Saint Sépulchre pour des jeunes apprenants de la FOREPABE.

Le Président remercie Jules Viaud et Stéphane Bauché pour leurs interventions. Nous avons appris beaucoup de choses avec vos témoignages. Il rappelle que le Conseil de développement est un lieu de partage des expériences sur le territoire, et ce de manière positive et constructive.

Le Président propose d'inviter Jules Viaud aux réunions du Conseil de développement consacrées à la JEUNESSE.

L'objectif de nos travaux serait de construire un portail « RESEAU JEUNESSE » accessible à tous regroupant tous les acteurs du territoire en lien avec les Jeunes (FJT, MJCS, associations, …) et toutes les informations utiles pour les Jeunes.

Quelques pistes de réflexion se dessinent en fin de réunion :

- Soutenir le projet des Jeunes qui sera défini dans le cadre du « Dialogue structuré territorial » porté par l'URHAJ Centre-Val de Loire et la MJCS en lien avec les élèves du lycée George Sand de La Châtre
- Lister les référents sur le territoire et les dispositifs JEUNESSE (COMMUNICATION),
- Repérer d'autres initiatives de JEUNES sur le territoire,
- Capitaliser les retours d'expériences,
- Proposer des améliorations d'un dispositif d'aides existant en vue de soutenir plus facilement et simplement des projets portés par les Jeunes à l'échelle du Pays.

3) Questions diverses

Suite à la proposition de Stéphane Bauché, la prochaine réunion du Conseil de développement se tiendra au FJT de La Châtre avec de nouveaux témoignages et une visite de la résidence Pasteur.

M. Moreau clôt la séance.

Jean-Claude MOREAU

Président du Conseil de développement
du Pays de La Châtre en Berry

ANNEXE 1

SCoT : CALENDRIER 2020

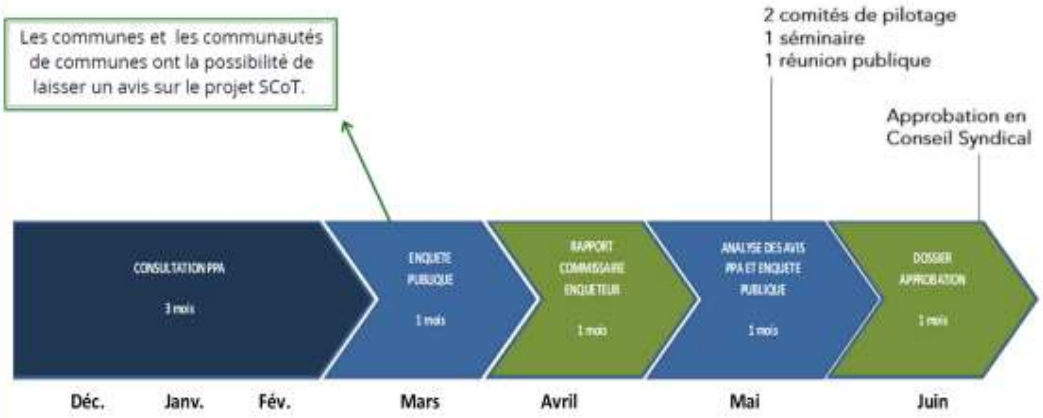

ÉTUDE MOBILITÉ : BILAN

Les étapes de l'étude mobilité :

- Enquête auprès des habitants en février = **325 réponses**
- Ateliers mobilité en avril à Aigurande.
- Groupe de discussion en avril à Aigurande.
- Séminaire d'élus en juin à Neuvy Saint Sépulchre.

6 Pistes d'actions :

Créer des aires de covoiturage.
- Proposer des services et évènementiels pour inciter à la pratique du vélo.
- Mutualiser des véhicules de transport existants à l'échelle de plusieurs communes.
-Créer des tiers-lieux.
-Proposer la location longue durée de vélos à assistance électrique.
-Aménager des itinéraires cyclables.

L'ensemble de l'étude mobilité sera présentée en comité syndical début 2020.

Contrat Local de Santé

Projets prévus pour 2020 :

- **Axe prévention / promotion de la santé**

1. Prévention et dépistage des cancers – Action portée par Oncoberry ?
2. Semaine sans Ecran(s) du 6 au 12 avril 2020 au sein de la crèche et de l'école maternelle de la commune de Neuvy Saint-Sépulchre – *Action portée par le Pays*
3. Prévention du suicide – *Action portée par le CODES*

- **Axe Vieillissement de la population**

1. « Bienvenue à la retraite » - *Action portée par l'ASEPT*

- **Animation et Communication**

1. En Centre Aidant du 21 octobre 2019 au 20 janvier 2020 sur la commune de Briantes – *Action portée par La Mutualité Française*
2. Défi Familles à alimentation positive du 30 octobre 2019 au 5 juin 2020 sur les communes de Neuvy Saint-Sépulchre, Le Magny et La Châtre – *Action portée par le CPIE Brenne – Berry*

Programmation LEADER 2014 – 2020

- Enveloppe totale de 900 000 € (675 000 € pour les projets et 225 000 € pour l'animation/la gestion)
- Nombre de dossiers : 27 déposés, 20 avis d'opportunité, 9 avis définitif, 8 conventionnés, 2 payés
- Projets abandonnés : 2

Fiche action	Montant FEADER	Montant passé en COPROG (opportunité)	Reste à programmer	Montant passé en COPROG (définitif)	Conventionné	Payé
19.2.1 Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	137 649,00 €	170 649,00 €	- 33 000 €	17 649,00 €	17 649,00 €	0 €
19.2.2 Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	100 000,00 €	98 756,72 €	1 243,28 €	26 069,44 €	26 069,44 €	0 €
19.2.3 Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	100 000,00 €	33 216,00 €	66 784,00 €	26 176,00 €	26 176,00 €	0 €
19.2.4 Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	287 351,00 €	263 282,46 €	24 068,54 €	168 872,24 €	114 907,40 €	0 €
19.3.5 Coopération	50 000,00 €	32 167,84 €	17 832,16 €	0 €	0 €	0 €
19.4.6 Animation, gestion, communication, évaluation du programme	225 000, 00 €	163 378,10 €	61 621,90 €	85 868,06 €	85 868,06 €	85 868,06 €
TOTAL	**900 000, 00 €**	**761 450,12 €**	**138 549,88€**	**324 634,74 €**	**270 669,90 €**	**85 868,06 €**

OPAH 2018-2023 : Bilan année 2019

- **129 dossiers** de demande de subvention ont été remis à l'Anah
  - 69 dossiers SERENITÉ (avec prime)
  - 37 dossiers AGILITÉ
  - 23 logements adaptés (PIG Conseil Départemental de l'Indre)

- **871 546 € de subvention Anah**

- La totalité des demandes de subvention déposées a engendré **1 686 862 € de travaux HT sur le territoire**.

  ⇒ 1 € de subvention a généré 2 € de travaux

- **4 dossiers LHI** (Lutte contre l'Habitat Indigne) sont en cours d'étude sur les communes de : Nohant Vic – Montipouret – Aigurande – La Châtre

CRST : État d'avancement en déc. 2019

ENVELOPPE RÉGIONALE TOTALE : 7 142 000 €

CRST 6 792 000 € + A VOS ID 350 000 €

39 dossiers CRST validés en CPR :
Subvention accordée = 2 608 700 €
(Taux d'engagement de 38,41 %)

6 dossiers A VOS ID validés en CPR :
Subvention accordée = 43 924 €
(Taux d'engagement de 12,55 %)

24 dossiers CRST soldés par la région :
Subvention payée = 1 531 498 €
(Taux de paiement/engagement de : 58,71 %)

Crédits restant à engager

CRST
4 183 300 € (61,59 %)

A VOS ID
306 076 € (87,45 %)

Véloroutes

LES OBJECTIFS

« Cette étude de **maîtrise d'œuvre** doit permettre la **réalisation de 2 véloroutes**, de manière **coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage** concernés pour une homogénéité des parcours et prestations à l'échelle des 3 pays. »

1 - Mise en place d'une signalisation de jalonnement
2 - Définir les lieux d'implantation des simples aires de stationnement vélo et des relais services vélos

Les tracés étudiés :

- **St-Jacques à vélo** (voie de Vézelay) de St-Amand-Montrond (18) à Crozant (23) avec 3 antennes : **157 km.**
- La fin de l'itinéraire **Indre à Vélo** de Jeu-les-Bois (36) à Préveranges (18) avec 4 antennes : **71 km**

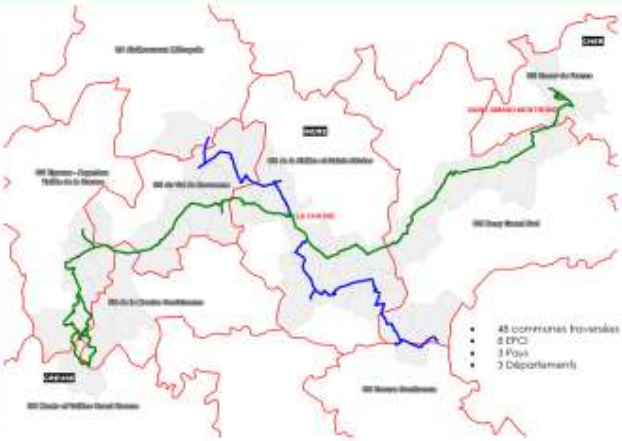

Validation en Comité de pilotage du 8 novembre 2019 des tracés des Véloroutes et des lieux d'implantation des aires de stationnements et des relais de services vélos

Transmission du compte rendu et du diaporama pour information aux communes concernées, aux CDC et aux 3 départements (Indre, Cher et Creuse)

Calendrier à venir :

- Consultation des entreprises à l'automne 2020
- Réalisation des itinéraires par les CDC pour la saison touristique 2021

MAEC 2020

- **Subvention animation MAEC 2020** 28 500 € à déposer le 4 déc. 2019
- **Candidature MAEC 2020** déposée le 16 déc. 2019
- Enveloppe demandée de 2 M€ pour obtenir une dotation de 1,5 M€
  - 31 exploitations, 420 ha de prairies et 250 km de haies
- **Réunions d'information** des agriculteurs en janvier 2020
- **Sélection** en commission régionale de février 2020
- **Formations MAEC** des agriculteurs de février à avril 2020
- **Permanences MAEC** pour les agriculteurs intéressés :
  - Mercredi 6 mai 2020 à LA CHATRE
  - Jeudi 7 mai 2020 à ARGENTON
- Comité technique de **priorisation des dossiers** le 13 mai 2020
- **Dépôt des dossiers** MAEC 2020 par les agriculteurs au 15 mai 2020 (déclaration PAC)

Parc Naturel Régional « Sud Berry »

- **Périmètre** du PNR Sud Berry :

cf. carte ci-contre (133 communes)

- **Identité** du PNR Sud Berry :

3 critères patrimoniaux naturels retenus (bocage, zones humides et espaces boisés)

- Calendrier à venir :
  - **Dossier opportunité PNR Sud Berry** complété à la demande de l'Etat sur les thématiques « *patrimoine naturel, paysages et biodiversité* »
  - Phase 4 : **préfiguration des actions PNR** + restitution publique (janvier à juin 2020)
  - Présentation de l'étude d'opportunité du territoire en CPR de janvier 2020 pour une **prescription du PNR Sud Berry**
  - Si la région prescrit le PNR Sud Berry, François BONNEAU saisira le Préfet de région pour qu'il émette un **avis d'opportunité** (6 mois, juillet 2020)
  - Si l'avis du Préfet est favorable, alors la région pourra lancer une **étude de faisabilité** (durée de 8 mois) au 2ème semestre 2020 pour constituer le dossier de candidature auprès de l'Etat en vue d'engager la démarche de labellisation du PNR Sud Berry
  - Compte tenu des différentes étapes jalonnant cette longue démarche de labellisation, le **classement en PNR** par le 1er ministre **n'est pas attendu avant 2025**

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- Candidature spontanée d'une étudiante en école d'ingénieur agronome à AGROSUP Dijon (spécialité : développement durable des territoires) pour effectuer un stage de fin d'études d'une durée de 6 mois
- Proposition de stage : Elaboration d'un diagnostic partagé préalable à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial 2021-2024 sur le Pays de La Châtre en Berry
  1. Collecte de données auprès d'un large panel d'acteurs locaux (1 mois)
  2. Etat des lieux des circuits courts alimentaires sur le territoire : définir l'offre et caractériser la demande (2 mois)
  3. Diagnostic partagé avec les acteurs locaux et identification des pistes d'actions pour amorcer l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (3 mois)
- Participation à l'organisation d'un événementiel dédié au lancement de la réflexion du Projet Alimentaire Territorial, qui se tiendra en mai-juin 2020 dans le cadre du « défi alimentation positive » en lien avec le CPIE Brenne Berry et la chargée de mission LEADER/santé du Pays

ANNEXE 2

Conseil de développement 3 décembre 2019 - « Thématique Jeunesse »

Rappel et état des lieux depuis Mai 2018

C'est à la suite de la démarche de co-construction du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et développement) que les Conseils de développement existants en Indre ont réfléchi séparément sur des thématiques qui paraissaient cruciales : pôle de centralité, santé, tourisme, enseignement supérieur, santé et jeunesse. C'est notre Conseil de Développement du Pays de La Châtre en Berry qui avait travaillé le point « Jeunesse » (Mai 2018). Une assemblée de représentants des CD en présence de M Eric Chevée, Président du CESER, en présence d'invités avait permis de valider ces centres d'intérêt.

Jeunesse : une démarche d'auto-saisine

Cette démarche d'auto-saisine sur la thématique « jeunesse » est-elle terminée ? Pas à proprement parler car même si des points nombreux d'expression d'une politique jeunesse ont été cités dans notre document, cela n'en fait pas pour autant un « projet » utilisable à l'échelle du territoire.

Suivant les sujets que nous avons abordés par le passé en auto saisine (prospective Maison de Pays, utilité d'un SCoT par exemple) un texte a été construit à destination des élus du Pays, ce qui est l'application de ce qu'est la démocratie participative. On peut d'ailleurs remercier vivement Yann Leroux, Directeur du Pays, d'avoir joué le rôle de transmission et d'animation. Le SCOT est maintenant un fait en train de finir de s'établir. Certaines des caractéristiques du travail sur la Maison de Pays restent d'actualité et les « tiers lieux » ne sont pas sans rappeler dans leur idée générale ce que nous avions écrit.

Pour l'organisation de cette réunion nous avons opté pour deux interventions d'acteurs locaux afin d'illustrer de manière concrète qu'il y a sur le territoire un potentiel d'initiatives : pas pour les admirer passivement, mais pour en faire des briques d'une « politique » jeunesse. Il y en a beaucoup à trouver et organiser.

But et méthodologie

Il y a eu, en 2015, un appel à projets lancé par l'Etat et visant à repérer des projets innovants sur des territoires. 16 projets locaux avaient été retenus à l'échelle de la France entière. Il n'y en a pas eu Indre, ni même en Région Centre. Ces projets étaient prévus pour durer de 3 à 5 ans. Et aujourd'hui, 2019, un bilan commence à être fait. (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire in « cahiers de l'action »)

« Le décloisonnement des actions en faveur de la jeunesse et la coopération entre acteurs issus de secteurs différents constituent un objectif affiché des politiques publiques de jeunesse depuis plusieurs années. S'inscrivant dans un cadre européen, la politique française transversale en faveur de la jeunesse relève de champs, de périmètres ministériels, territoriaux différents et de partenariats nombreux. L'enjeu est le développement d'une ***approche intégrée des politiques de jeunesse****, car il s'agit de prendre en compte les besoins des jeunes dans la conception et la mise en œuvre de différentes politiques publiques sectorielles. Cette approche dite « intégrée » implique une coopération des acteurs au niveau territorial, pour favoriser le développement d'une offre de services. Elle nécessite également une clarification des relations à construire avec les jeunes pour que ces*

derniers puissent prendre individuellement et collectivement les décisions qui les concernent. En d'autres mots, être acteurs de leur parcours. »

Les mots importants sont « approche intégrée des politiques de jeunesse » et cela n'a de sens que si cela est lisible à l'échelle du territoire.

D'où notre travail à envisager. En citant des éléments aussi divers que l'emploi, la disponibilité des services liés à la culture et au sport, le logement, l'attractivité spécifique à la jeunesse … le Conseil de développement a soulevé le fait qu'une « politique jeunesse » pouvait avoir des pans d'actions très divers. Or pour qu'il y ait « politique intégrée » il faut qu'il se produise une synergie entre des acteurs très divers : les jeunes eux-mêmes dans leurs diversités d'intérêts, les administrations (travaillant plutôt sur un schéma vertical), les élus du territoire (qui sont l'aspect décisionnel « horizontal ») et les acteurs divers locaux tels que lycée, collège, MJCS, associations de jeunes, associations de développements, de loisirs, etc.

Ce travail pourrait permettre :
1/ De repérer les éléments constructifs d'une approche intégrée à l'échelle du Pays
2/ De pouvoir rendre légitime le portage de projets locaux par des acteurs locaux sur cette thématique et dans le cadre de réponse à des « appels à projet »

Bibliographie

https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action.htm
On peut y consulter la revue 2019/2 (N° 54) ***Politiques intégrées de jeunesse : une action publique renouvelée ?***

Distribution électronique Cairn.info pour Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.
© Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Tous droits réservés pour tous pays.

En annexe : relevé des thèmes abordés par le Conseil de dvpt du Pays de La Châtre en Berry, avril 2018.

Synthèse du sous-groupe 1

Pourquoi on a besoin des jeunes ?

Miser sur la jeunesse, c'est conforter et maintenir les équipements et les services présents sur le territoire (écoles, activités sportives, culturelles…).

Les jeunes ont tendances à partir après le baccalauréat afin de suivre des études là où il y a les centres de formations. Le manque de formation sur le territoire est un désavantage.

Les diplômés ont aujourd'hui peu de perspective d'emploi sur le territoire. Ils s'installent plutôt dans les zones attractives pour trouver leur premier emploi.

Curseurs :

Les jeunes veulent un minimum de service pour s'installer et de la proximité : pérenniser les services et les commerces de centre-bourg.

Adéquation formation et emploi : miser sur des formations en rapport avec des composantes du territoire (formation agricole par exemple).

Service d'aide à la personne peut être un moyen de créer des emplois qui maintiendront les jeunes sur le territoire.

Être prêt à accueillir les jeunes agriculteurs avec la mise en place de tutorat et de parrainage.

Problème de l'accueil de la population : création d'ambassadeurs (à l'image de village d'accueil pour faire en sorte que les nouveaux arrivants s'intègrent rapidement au reste de la population).

L'intégration se fait le plus souvent par le biais des enfants (écoles, activités sportives et culturelles…)

Synthèse du sous-groupe 2

A – Définition d'une problématique et utilité d'une politique

Bien entendu, il faut d'abord relever que, pour avoir des jeunes sur un territoire, il faut qu'il y ait des activités pour leurs parents.

* Trouver que les autres territoires sont mieux que le nôtre est commun lorsque ce territoire est considéré comme moins riche, donc moins valorisant (« ailleurs, c'est mieux »)

* Pourtant l'éloignement du jeune est presque une donnée inévitable : études post bac, entre autres

* Les migrations intérieures ont bien changé

* Les parents se posent des questions (on n'est plus à l'époque du baby-boom, époque pour laquelle on pouvait supposer qu'il y aurait malgré tout des jeunes pour travailler sur le territoire)

B – Attractivité « jeunes »

* L'intérêt d'un jeune à s'installer sur son territoire d'origine dépendra pour partie de l'entourage familial (qui le verra comme positif ou pas)

* On ne peut se contenter de déplorer la baisse du nombre d'actifs sans mettre en parallèle la capacité du territoire à être attractif pour ses propres jeunes

* Importance d'évènements structurants sur lesquels peuvent se projeter les jeunes qu'ils soient adolescents ou adultes (projets culturels comme Cluis, rencontre des luthiers …)

* Importance de l'accès au transport (le service à la demande est à promouvoir) et au logement

C – Curseurs d'une politique « jeunesse »

* Il y a des valeurs ajoutées possibles, peu mises en évidence (par exemple en agriculture)

* Pour que le jeune reste sur le territoire (à partir de 15 ans et jeune adulte) il faut qu'il existe des continuités d'intérêts (loisirs, sports, culture, amitiés relationnelles …)

* Le mode de communication implique un accès facile au numérique et cela est d'autant plus vrai pour les jeunes.

* L'accès au numérique permet déjà à des jeunes de faire du télétravail sur le territoire dont ils sont originaires. Probablement cela devrait être mieux étudié : conditions de durabilité, liens à l'entreprise ou construction de l'entreprise

* La question des infrastructures devrait être bien considérée domaine par domaine (école communale où on devrait constater une vision globale, la santé où la crise de l'accès aux médecins est grave …)